



APPEL A CANDIDATURES

POUR L'INSTALLATION D'UN FOOD-TRUCK LORS DE LA PERIODE ESTIVALE

Valant cahier des charges

Article 1 – Objet de l'appel à projet

La ville de Boulazac Isle Manoire lance un appel à candidatures pour l'implantation d'un food-truck sur le secteur de Niversac pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2023.

La ville souhaite pouvoir proposer aux touristes, promeneurs et familles de passage sur le site, une offre de petite restauration de plein air à proximité de l'office de tourisme intercommunal, de la piscine et de la halte ferroviaire.

Le lieu d'implantation du food-truck figure sur la carte figurant dans le dossier.

Le candidat aura la possibilité d'installer des tables et chaises à destination de sa clientèle sur l'emplacement dédié.

Le candidat devra, sur cette période, proposer une offre de restauration variée et de qualité.

Article 2 - Calendrier et présentation de l'appel à projet

Les candidats sont invités à transmettre leur dossier de candidature à compter de la parution de l'appel à projet le 24 avril et jusqu'au 24 mai 2023 inclus pour une sélection début juin et une mise en place au 1^{er} juillet 2023, en présentant très précisément les aspects culinaires, environnementaux, économiques et esthétiques de leur projet.

Une commission examinera en semaine 22 du calendrier 2023 les projets déposés. Le démarrage de l'activité food-truck sur le site débutera, suite à la sélection du candidat par la ville, dès délivrance de l'arrêté municipal pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2023.



Offre de restauration recherchée :

Les futurs restaurateurs proposeront une offre variée de restauration selon les critères suivants :

- L'utilisation de produits frais issus de circuits courts ou de la filière bio est, en effet, privilégiée par la ville afin de promouvoir une alimentation saine.
- Jours et horaires de présence : le candidat précisera ses plages horaires de présence et si besoin, il indiquera les jours de présence souhaités en semaine, en sus, du week-end.
- Le candidat fera état, également, de ses besoins en surface exprimée en m² pour l'installation du camion restaurant et des tables/chaises pour l'accueil de la clientèle.
- Gestion écologique du lieu : une attention particulière sera apportée par le candidat à la gestion de cet espace de convivialité comme aux matériaux et produits utilisés pour ses prestations : le plastique non réutilisable pour les consommables (gobelets, couverts, pailles, touillettes) sera proscrit, le candidat devra utiliser des matériaux durables, réutilisables, biodégradables ou compostables (emballages, gobelets, couverts, etc.). Concernant l'organisation du tri des déchets, le candidat pourra utiliser des bacs permettant le tri des déchets sur le site afin d'inciter et sensibiliser la clientèle et les promeneurs sur cet aspect.
- Esthétique et qualité du mobilier (descriptif du camion, tables, chaises, etc.)
- Le candidat précisera dans son dossier, ses besoins en termes d'électricité (puissance nécessaire à l'alimentation de son installation), raccordement sur borne électrique prévu sur le site. Le candidat indiquera, également, s'il a des besoins en raccordement eau pour le fonctionnement de son activité.

Article 3 – Critères de sélection

Les critères de sélection seront basés sur :

- L'offre « fait-maison » et la qualité des produits proposés : variété de l'offre culinaire, offre adaptée aux besoins de restauration, part des produits bio et des produits locaux ;



- La capacité du candidat à s'intégrer dans une démarche de développement durable (utilisation de sachets recyclés et biodégradables, approvisionnement en circuit-court, tri des déchets, etc.) ;
- L'aspect esthétique du camion food-truck et du mobilier : joindre la photo du camion et du mobilier (chaises et tables).

Article 4 - Dossier à remplir et formalités à accomplir

Le candidat devra :

- Remplir le dossier de candidature ci-annexé

L'occupation du domaine public fera l'objet d'une redevance calculée en fonction de la surface exprimée en m² par le candidat (surface occupée par le food-truck y compris les tables et chaises pour la clientèle). La redevance sera calculée au prorata de la date de démarrage inscrite sur l'arrêté municipal tenant lieu d'autorisation d'occupation du domaine public.

Date de dépôt du dossier :

Dès parution de l'appel à projet sur le site de la Ville de Boulazac Isle Manoire, à compter du 24 avril et **jusqu'au 24 mai inclus** (cachet de la poste faisant foi pour les envois par courrier).

Les dossiers complets sont à transmettre par courrier à l'adresse suivante :

Ville de Boulazac Isle Manoire – AAP FOOD TRUCK – Hôtel de Ville Agora – 24750 Boulazac Isle Manoire

ou par mail : secretariat.dgs@boulazacislemanoire.fr

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service du Développement Territorial : Marine TRIMOULET au 05.53.35.59.59